Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260402-D049_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, SEBILLET Marine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Secrétaire de séance : BEASSE Valentin

Conseil municipal – Séance du 2 avril 2026

Délibération n° 49 : Aménagement d'un commerce et un logement - Entreprise retenue – Lot « peinture »

Une nouvelle procédure de consultation des entreprises a été lancée dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment sis 4 et 6 rue du 15 janvier en commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage. La relance de l'appel d'offres fait suite au placement en liquidation judiciaire de l'entreprise initialement titulaire du lot n°10 - peinture.

Deux offres ont été reçues et analysées selon les critères suivants :

- Qualité et valeur technique des prestations
- Prix des prestations
- Délai de livraison et d'exécution

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SARL FAGOT AND CO, pour un montant de 18 434,97 € HT.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Retenir l'offre de l'entreprise SARL FAGOT AND CO en tant que titulaire du lot n°10 – peinture, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment en commerce et logement ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 07/04/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Valentin BEASSE